



Relevé de charges locatives.

Par **ladyrose**, le **30/09/2007** à **09:59**

Bonjour à tous les "expernautes",

Merci pour cet excellent site.

Ma question est la suivante: mon propriétaire depuis trois ans ne m'a jamais communiqué le relevé annuel des charges locatives; arguant du fait qu'il n'est pas légalement tenu de me le remettre.

Je vous saurai gré de me dire s'il est dans son bon droit.

Bonne journée à tous.

Par **Mike46**, le **30/09/2007** à **10:35**

Bonjour,

En effet il n'est pas obligé de vous le remettre, sauf si vous en faites la demande.

Donc je vous invite à lui demander dans un premier temps par le biais d'une lettre simple puis par AR si il n'y a aucune réponse de sa part.

Cordialement

Par **ladyrose**, le **01/10/2007** à **09:01**

Merci pour votre diligence et votre réponse précise, et bonne semaine à tous.